

Image not found or type unknown



Succession en Algerie

Par **abs4**, le **10/03/2024** à **18:27**

Bonjour.

Je me permet de vous vous envoyer ce mail, a propos de mon père décédé en 2003 en algerie.

il a une maison a Sidi Okba.

A parament mon père a fait un testament chez le notaire pour me désérité .

Ma quetion c'est de savoir ci il a le droit de désériter son prope fils .

En attente de votre réponse. Bonne soirée.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/03/2024** à **18:30**

BONJOUR

Nous ne sommes pas spécialistes du droit algérien, mais il existe des notaires et des avocats dont c'est la spécialité et qui pourront vous renseigner.